

*République Française***Département
du Pas-de-Calais****Ville de MARCK****SEANCE****7 JUILLET 2025****OBJET :****SERVICES
TECHNIQUES****ACQUISITION D'UNE
TONDEUSE
AUTOPORTEE****AUTORISATION ET
DEMANDE DE FONDS
DE CONCOURS****2025-07-30****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 07 juillet, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Electoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, Mercier Sabrina, PILLE Robert, LOUVET Dimitri, CARBONNER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, LAVIEVILLE Marie-Lyne, BRANLY Sandrine, MAGNIER Renée, GEISLER Maryse, DESORT Annie, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BOUCHEL Céline, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir Fabrice MARTIN)
LENGLIN Daniel	(Pouvoir WILLAUME Quentin)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir NOËL Corinne)
BRANCQUART Christopher	(Pouvoir Dimitri LOUVET)
FUZELLIER Patrick	(Pouvoir LEFEBVRE Raymond)
HUGOT Léa	(Pouvoir Evelyne FIOLET)
DEROI Alexandre	(Pouvoir CARBONNER Thérèse)

Était absent :

PERON Laurent



Madame le Maire explique à l'assemblée que pour faciliter le travail des agents d'espaces verts, il est prévu d'acquérir une tondeuse autoportée.

Les services techniques municipaux chargés de l'entretien des espaces verts disposent actuellement de matériels de tonte adaptés aux besoins courants. Cependant, la superficie à entretenir a augmenté avec de nouveaux aménagements, et les équipements existants montrent des signes d'usure.

Pour optimiser la qualité et la rapidité des travaux de tonte, il est nécessaire d'acquérir une tondeuse autoportée performante, adaptée aux terrains variés de la commune.

Madame le Maire informe l'assemblée que Grand Calais Terres et Mers est susceptible de financer ce projet au travers d'un fonds de concours.

Le montant de ces travaux s'élève à 14 784 € HT dont le plan de financement est ci-dessous :

DEPENSES		FINANCEMENT		
	Montant	Financeurs	Taux	Montant
Tondeuse	14 784,00 €	Fonds de concours 2025	50%	7 392,00 €
		Ville	50%	7 392,00 €
Total HT	14 784,00 €	Total		14 784,00 €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

AUTORISE la réalisation de ce projet,

AUTORISE Madame le Maire à présenter le dossier repris ci-dessus pour solliciter une participation financière de GCT&M au titre des fonds de concours,

AUTORISE Madame le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce projet.

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

